



Conservatoire à
Rayonnement
Intercommunal
Musique et de Danse du Suet
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

PRE-INSCRIPTION DANSE & BARRE AU SOL 2022/2023

CHANTEPIE

Siège administratif
27 avenue André Bonnin
Tel : 02.99.41.46.77

VERN-SUR-SEICHE

Espace culture le Volume
3 rue François Rabelais
Tel : 02.23.27.03.61

emd.suet@orange.fr <http://cri-suet.fr>  Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 8 juillet au soir. Réouverture le lundi 29 août 2022

► **Formulaire en ligne d'inscription**  <https://framaforms.org/pre-inscription-danse-barre-au-sol-20222023-1598435331>

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Certificat médical à renouveler chaque année

Facultatifs :

- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB
- L'attestation Quotient Familial de la CAF si le QF est inférieur à 1201.
Transmission à faire après validation de votre pré-inscription
- Frais de dossier 25€/élève. Facturation en septembre 2022

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

Modalités page 4

Calendrier de l'année 2022-2023

Reprise des cours à partir du lundi 12 septembre 2022

Toussaint : du samedi 22/10/2022 après les cours au lundi 07/11/2022

Noël : du samedi 17/12/2022 après les cours au lundi 03/01/2023

Hiver : du samedi 11/02/2023 après les cours au lundi 27/02/2023

Printemps : du samedi 15/04/2023 après les cours au 02/05/2023

Ascension : du mercredi 17/05/2023 après les cours au lundi 22/05/2023

Fin des cours : samedi 1^{er} juillet 2023 après les cours



Les Horaires

8 élèves mini/cours. Sous réserve de modifications	Chantepie	Vern
Initiation Danse		
Initiation 1 - CP	mercredi 9h30-10h30 Mélanie	lundi 17h15-18h15 Chrystèle
		mardi 17h15-18h15 Mélanie
Initiation 2 - CE1	mardi 17h-18h Caroline	jeudi 17h15-18h15 Caroline
Cycle I		
(cycle d'observation = CO) A partir de 8 ans, CE2		
Au choix : Parcours Renforcé (2 cours hebdo : classique et jazz)		
ou Parcours Traditionnel (classique ou jazz)		
CO1 Classique	vendredi 17h-18h Caroline	mercredi 10h-11h Caroline
CO1 Jazz	mercredi 13h30-14h30 Mélanie	vendredi 17h15-18h15 Chrystèle
CO2 Classique	vendredi 17h-18h Caroline	mercredi 10h-11h Caroline
CO2 Jazz	mercredi 13h30-14h30 Mélanie	mardi 18h15-19h30 Mélanie
		vendredi 17h15-18h15 (débutant) Chrystèle
CO3 Classique	mardi 18h-19h30 Caroline	mercredi 11h-12h15 Caroline
CO3 Jazz	mardi 18h15-19h30 Vern Mélanie	
CO4 Classique	mardi 18h-19h30 Caroline	mercredi 13h30-15h Caroline
CO4 Jazz	mercredi 14h30-16h Mélanie	vendredi 18h15-19h45 Chrystèle
*Atelier Chorégraphique CI (du CO2 au CE1 inclus)	mercredi 16h30-18h Vern Mélanie	
Cycle II (cycle élémentaire = CE)		
CE1 Classique	vendredi 18h-19h30 Caroline	mercredi 13h30-15h Caroline
CE1 Jazz	mercredi 14h30-16h Mélanie	vendredi 18h15-19h45 Chrystèle
CE2 Classique	vendredi 18h-19h30 Caroline	jeudi 18h15-19h45 Caroline
CE3 Classique	samedi 10h-11h30 Caroline	jeudi 18h15-19h45 Caroline
CE3 Jazz	lundi 18h15-19h45 Vern Chrystèle	
CE4 Classique	samedi 10h-11h30 Caroline	mercredi 15h-16h30 Caroline
CE4 Jazz	jeudi 18h15-19h45 Chantepie Chrystèle	
CE5 Classique	mercredi 15h-16h30 Vern Caroline	
CE5 Jazz	jeudi 18h15-19h45 Chrystèle	vendredi 19h45-21h15 Chrystèle
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	samedi 11h30-13h Chantepie Caroline	
Cycle III		
Sup Classique	jeudi 19h45-21h15 Caroline	
Sup Jazz	jeudi 19h45-21h15 Chrystèle	mardi 19h30-21h Mélanie
		vendredi 19h45-21h15 Chrystèle
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	samedi 11h30-13h Chantepie Caroline	

*Ateliers chorégraphiques : validation d'inscription lors du premier cours

Test des nouveaux élèves à partir du CM1

Mercredi 7 septembre 2022

15h-16h pour les enfants nés en 2011/2012/2013 (du CO2 CO4 inclus)

16h-17h pour les enfants nés en 2010 et avant (à partir du CE1)

Espace Culturel Le Volume, Vern-sur-Seiche

Les Horaires suite

Barre au sol – cours adulte



C'est une technique de renforcement musculaire et articulaire. Sa pratique permet l'amélioration de la posture (muscles profonds) et de la souplesse globale du corps, tout en respectant les possibilités naturelles de chacun.

Le travail au sol limite les contraintes liées à la pesanteur et permet aussi la concentration ciblée sur une partie du corps. Cette discipline peut venir en complément d'un cours de danse ou se pratiquer seule, il n'y a pas de niveau requis.

Horaires ci-dessous, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscription

Barre au Sol Niveau I	vendredi 12h30-13h30 Chantepie
Barre au Sol Niveau II	mardi 12h30-13h30 Chantepie

Les Tenues

	Filles	Garçons
Initiation 1 et 2	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix	- legging noir/bas de jogging - tee-shirt près du corps
Jazz		
Tous les niveaux	- pantalon de danse noir pas trop large/collant lycra noirs sans pieds/shorty - tee-shirt ou débardeur près du corps - pas de chaussons	- pantalon de danse noir - tee-shirt uni près du corps
Classique		
CO1/CO2	- justaucorps blanc, sans manches et sans jupette - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classique roses	- legging noir près de la jambe - tee-shirt uni blanc ou noir - demi-pointes classique grises - Le port d'un suspensoir de sport est conseillé
CO3/CO4	- justaucorps noir, sans manches et sans jupette - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classique roses	
CE1/CE2	- justaucorps modèle "Alpa" (Attitude Diffusion) couleur rouge rubis - collant classique rose et/ou collant noir sans pieds - demi-pointes classique roses - shorty noir autorisé	
CE3/CE4/CE5	- justaucorps modèle "Bala" (Attitude Diffusion) couleur rouge rubis - collant classique rose et/ou collant noir sans pieds - demi-pointes classique roses - shorty noir autorisé	
Sup	- justaucorps noir sans manches et sans jupette - demi-pointes classique roses - pédilles autorisées - shorty noir autorisé	
Barre au sol	- Tenue souple et confortable - Une paire de chaussette	

Les Tarifs (Comité Syndical du 26 avril 2022)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2022. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2022/2023.

Tarifs 2022-2023	Frais de dossier par élève						25 €	Hors Syndicat
	Syndicat (Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche)							
	Moins de 25 ans						Adultes	
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F		
	≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%		

Danse								
Initiation 1 jusqu'au CO2	206 €	196 €	175 €	155 €	123 €	93 €		307 €
A partir du CO3	279 €	265 €	238 €	210 €	167 €	125 €	300 €	366 €
2ème cours	200 €	190 €	170 €	150 €	120 €	90 €	230 €	278 €
Parcours Renforcé CO1 - CO2	279 €	265 €	238 €	210 €	167 €	125 €		465 €
Parcours Renforcé CO3 - CO4	327 €	311 €	278 €	246 €	197 €	147 €		576 €
Barre au sol							87 €	87 €

Tout élève ayant l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte.

Autres déductions :

- Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- Pass Culture : Pour les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans. Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.
Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de danse et de musique, livres et bandes dessinées...
Le Pass Culture c'est 20€/An à 15 ans, 30€/An de 16 à 17 ans et 300€ à 18 ans. A utiliser selon les envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application. <https://pass.culture.fr/>
- Comités d'entreprise : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation.

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2022** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (Article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeur :

- ▶ Déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ Incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.